

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 2086

Nom de l'établissement : CMP Versoix

Adresse de l'établissement: Route de Saint-Loup 29

Date dernière mise à jour: 10.02.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
RDC	Cuisine	Isolation du four	2018	Contient de l'amiante par défaut
RDC	Salle de jeux	Sous-toiture en Eternit	2018	
Rez sup	Classe 2	Colle sous linoléum	2018	
Rez sup	Classe 1	Colle sous linoléum	2018	
Sous-sol	Chaufferie	Plaques en Eternit	2018	
Sous-sol	Chaufferie	Chaudière	2018	Contient de l'amiante par défaut
Sous-sol	Chaufferie	Joints de brides et vannes	2018	
Sous-sol	Local citerne	Joints des trous d'homme	2018	
Sous-sol	Extérieur	Toiture Eternit	2018	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.